



PLAN GÉNÉRAL DE COORDINATION

EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE
LA SANTÉ
(PGCSPS)

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE QUATRE BATIMENTS POUR
CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET COMMERCE

83490 LE MUY (Var)

Maître d'ouvrage
SAIEM
247 Rue Jean Aicard – 83300 DRAGUIGNAN

Maître d'œuvre
STEPHANE COMBY Architecte DPLG
7 bis, rue source Saint Michel – 83340 Flassans sur
Issole
Tél. : 04 94 59 60 90 | comby.architectes@orange.fr

Opération de catégorie 2 | Indice N°1 | Avril 2026

DATES	INTITULÉS	ARTICLES CONCERNÉS
Avril 2025	INITIAL	Totalité

Table des matières

1 - Renseignements d'ordre administratif intéressant le chantier	4
Désignation de l'opération	4
Corps d'état / Lots	4
Adresse de l'opération	4
Maître d'ouvrage	4
Maître d'œuvre	5
Coordonnateur SPS	5
Caractéristiques de l'opération	5
2 - Mesures d'organisation générale du chantier arrêtées par le maître d'œuvre en concertation avec le coordonnateur SPS	5
Calendrier et phasage prévisionnel	5
Plan d'installation de chantier (PIC).....	6
Contraintes spécifiques liées au contexte de centre-ville	6
Matériaux et procédés constructifs dangereux.....	7
Affichages réglementaires sur le chantier	8
3 - Mesures de coordination prises par le coordonnateur en matière de sécurité et de santé	9
a. Dangers spécifiques importés par l'environnement vers le chantier.....	9
b. Dispositions prises pour limiter l'accès aux seules personnes autorisées	9
c. Voies et zones de déplacement ou de circulation	10
d. Conditions de manutention des différents matériaux et matériels	11
e. Délimitation et aménagement des zones de stockage et d'entreposage	11
f. Conditions de stockage, d'élimination ou d'évacuation des déchets et décombres	12
g. Utilisation des protections collectives, accès provisoires et installation électrique.....	13
i. Reprises en sous-œuvre – butonnage – étalement – risques d'effondrement.....	14
j. Signalisation temporaire de voirie – RN7	16
k. Risques poussières – exposition aux agents chimiques	17
l. Mesures prises en matière d'interactions sur le site.....	19
4 - Sujétions découlant des interférences avec des activités d'exploitation sur le site	21
5 - Mesures générales pour assurer le maintien du chantier en bon ordre et en état de salubrité satisfaisant	22
Vestiaire, réfectoire, sanitaires, abri climatique	22
Calendrier de nettoyage du chantier.....	22
Gestion des eaux de chantier	22
6 – Coordonnées des acteurs concernés	23
Liste & coordonnées des acteurs de l'opération.....	23
7 - Renseignements pratiques propres au lieu de l'opération concernant les secours et l'évacuation des travailleurs.....	24
Numéros d'urgence	24
Organisation des secours sur le chantier	24
Accès pour les services de secours	24

8 - Modalités de coopération entre les entrepreneurs, employeurs ou travailleurs indépendants.....	25
Réunions de coordination SPS.....	25
Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS).....	25
Registre-Journal de la coordination.....	25
Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (DIUO)	25
9 - Annexes.....	26

1 - Renseignements d'ordre administratif intéressant le chantier

Désignation de l'opération

Réhabilitation complète de 4 immeubles de ville –83490 LE MUY (Var)

73 RN7– 83490 Le Muy

7 Rue de la Bourgade - 83490 Le Muy

5 Rue Hôtel de Ville - 83490 Le Muy

22 RN7 – 83490 Le Muy

Les travaux objet du présent marché comprennent tous travaux prévus aux plans ou au présent CCTP, pour la réhabilitation/transformation de l'immeuble notamment les postes :

- Travaux d'enlèvement des matériaux contenant du plomb
- Démolition/ révision de la charpente et couverture selon diagnostic ;
- Démolition-reconstruction ou renforcement selon le cas et suivant diagnostic structurel des planchers existants ;
- Réfection des enduits extérieurs ;
- Travaux de reprise en sous œuvre ;
- Travaux de cloisonnement ;
- Travaux d'électricité ;
- Travaux de plomberie
- VMC ;
- Travaux de revêtement de sol ;
- Travaux de peinture ;

Corps d'état / Lots

Corps d'état / Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Type	Effectif prévu
Lot 1	Gros Œuvre – Démolition – Façades – Carrelage	Non connu à ce stade	T	À définir
Lot 2	Menuiseries extérieures bois & intérieures	Non connu à ce stade	T	À définir
Lot 3	Serrurerie – Métallerie	Non connu à ce stade	T	À définir
Lot 4	Cloisons – Doublages – Faux-plafonds – Peintures – Sols souples	Non connu à ce stade	T	À définir
Lot 5	Électricité – Courants forts et faibles	Non connu à ce stade	T	À définir
Lot 6	Plomberie Sanitaire – VMC	Non connu à ce stade	T	À définir

Adresse de l'opération

22 Route Nationale 7 – 83490 LE MUY (Var)

Maître d'ouvrage

SAIEM – 247 Rue Jean Aicard – 83300 DRAGUIGNAN

Mr Laurent PANNETTA

Maître d'œuvre

STEPHANE COMBY Architecte DPLG
7 bis, rue source Saint Michel – 83340 Flassans sur Issole
Tél. : 04 94 59 60 90 | comby.architectes@orange.fr

Coordonnateur SPS

Titulaire : SO – SCHMIDT Olivier – Coordonnateur SPS Niveau 1 C+R
4 rue du four neuf – 83670 BARJOLS
Tél. : 06 37 83 92 04 | Email : so.schmidtolivier@gmail.com

Caractéristiques de l'opération

Paramètre	Valeur
Catégorie de l'opération	2
Montant des travaux	NC à ce stade
Durée phase conception	6 mois
Durée phase réalisation	14 mois
Nombre de lots	6 lots
Effectif prévisible	À préciser dans les PPSPS
Zone de stockage	Place de la République – LE MUY
Base vie	Dans le bâtiment (aménagement obligatoire)
Moyen de levage	Monte-matériaux obligatoire (contrainte centre-ville)
Échafaudage	Mutualisé périphérique – pose et dépose à la charge du Lot 1

2 - Mesures d'organisation générale du chantier arrêtées par le maître d'œuvre en concertation avec le coordonnateur SPS

Calendrier et phasage prévisionnel

Les travaux sont prévus sur une durée de 14 mois. Le phasage ci-dessous est indicatif et sera précisé par le maître d'œuvre dans le DCE.

Phase	Calendrier	Lot(s) concerné(s)	Contenu
Ph. 0	M0 – avant démarrage	Lot 1 – GO	Installation de chantier, palissade périphérique RN7, mise en place de l'échafaudage mutualisé, base-vie dans le bâtiment. DICT, CREP. Constat d'huissier avant travaux (à la charge du Lot 1 GO – cf. CCTP §2.9). Études BES (reprises en sous-œuvre, butonnage, étalement). Signalisation temporaire RN7 (arrêté voirie DIR Méditerranée + mairie). Monte-matériaux. PIC. Panneau de chantier. NB : Désamiantage déjà réalisé par le MOA – consulter le DTA et les mesures d'air libératoires.
Ph. 1	M1 – M3	Lot 1 – GO / Démolition	Mise en place des étalements et butonnage provisoires (selon plan BES). Reprises en sous-œuvre (plots alternés, béton de reprise). Démolition des planchers existants (conservation de la toiture). Démolition des cloisons et éléments intérieurs.

			Évacuation des gravats par monte-matériaux. Bennes Place de la République. Vérification structurelle niveau par niveau avant accès autorisé.
Ph. 2	M2 – M5	Lot 1 – GO	Reconstruction des planchers en poutrelles et hourdis. Gros œuvre général. Réfection des façades (ravalement, enduits) sous échafaudage mutualisé. Carrelage.
Ph. 3	M3 – M7	Lot 2 – Menuiseries	Dépose des menuiseries extérieures existantes depuis l'échafaudage. Pose des nouvelles menuiseries bois extérieures. Menuiseries intérieures.
Ph. 4	M4 – M8	Lot 3 – Serrurerie	Pose des éléments de serrurerie, garde-corps, rampes, portes coupe-feu, métallerie diverse.
Ph. 5	M5 – M10	Lot 4 – Plâtrerie	Cloisons distributives, doublages thermiques et acoustiques, faux-plafonds. Coordination impérative avec Lot 5.
Ph. 6	M5 – M10	Lot 5 – Électricité	Tableaux, câblages, appareillages, éclairage courants forts et faibles. Coordination impérative avec Lot 4.
Ph. 7	M9 – M12	Lot 6 – Plomberie / VMC	Pose des canalisations, appareils sanitaires, robinetterie. Installation et mise en service de la VMC. Coordination impérative avec Lot 4 (cloisons) et Lot 5 (électricité).
Ph. 8	M10 – M13	Lot 4 – Peintures / Sols souples	Peintures intérieures, pose des sols souples. Travaux de finition. Séquençage strict : peintures terminées avant pose des sols. Ventilation obligatoire.
Ph. 9	M11 – M14	Tous lots	Réceptions partielles par lot, levée des réserves. Démontage échafaudage et base-vie. Nettoyage final. Remise du DIUO au MOA.

Plan d'installation de chantier (PIC)

Le PIC sera établi par le Lot 1 avant tout démarrage des travaux et soumis à validation du coordonnateur SPS. Il précisera :

- La clôture de chantier périphérique (palissades bois ou grilles rigides H ≥ 2 m) sur la RN7
- Les accès véhicules et piétons sur la RN7 (arrêté de voirie obligatoire – Mairie du Muy et gestionnaire de la RN)
- L'emplacement et les modalités d'utilisation du monte-matériaux (seul engin de levage possible en centre-ville)
- La zone de stockage déportée Place de la République (convention avec la mairie obligatoire)
- Les cheminements intérieurs dans le bâtiment niveau par niveau
- La base-vie dans le bâtiment : vestiaires, réfectoire, sanitaires, local secours
- Les branchements provisoires (eau, électricité, assainissement)
- L'organisation des bennes et la filière de traitement des déchets
- La signalisation temporaire sur la RN7 conforme à l'instruction interministérielle

Contraintes spécifiques liées au contexte de centre-ville

- Site sur la RN7 en centre-ville du Muy : circulation automobile et piétonne dense, commerces riverains
- Absence de zone de stockage sur l'emprise du chantier : stockage déporté Place de la République obligatoire
- Monte-matériaux obligatoire pour l'approvisionnement des étages (impossible d'utiliser une grue à tour ou camion-grue)
- Échafaudage mutualisé périphérique : pose, entretien et dépose à la charge du Lot 1 ; utilisation partagée par tous les lots intervenant en façade
- Livraisons planifiées : créneaux horaires définis en coordination avec le chef de chantier du Lot 1, afin de ne pas bloquer la circulation

- Bruit : respect strict des horaires réglementaires (7h00-19h30 en semaine, 8h00-12h00 le samedi, interdit le dimanche et jours fériés). Approvisionnements et circulation d'engins interdits en dehors de l'emprise du chantier aux heures de pointe 8h00-8h30 et 16h00-17h00 (cf. CCTP §1.11).

Matériaux et procédés constructifs dangereux

Matériau / produit	Lot concerné	Risque	Mesures de prévention
Amiante	Tout le bâtiment (bâtiment ancien)	Inhalation de fibres – risque cancérigène	Désamiantage effectué par le MOA préalablement aux travaux (prestataire Démolitions Technologie). Prendre connaissance du dossier DTA et des mesures d'air libératoires avant toute intervention. En cas de découverte fortuite de matériaux amiantés résiduels : arrêt immédiat, information du CSPS et du MOA.
Plomb (peintures)	Façades / intérieur (bâtiment pouvant être antérieur à 1949)	Saturnisme	CREP obligatoire avant travaux. Travaux d'enlèvement des matériaux contenant du plomb prévus au programme (cf. CCTP §1.2.1). Si teneur > 1 mg/cm² : mesures de protection lors des décapages, dépose et grattages. EPI niveau 3 (combinaison, masque FFP3, gants). Déchets plomb en filière spéciale. Surveillance médicale renforcée (plombémie).
Poussières de silice	Lot 1 – Démolition, carrelage, maçonnerie	Silicose – maladie professionnelle	Masque FFP2 ou FFP3. Arrosage. Aspiration à la source. Pas de soufflage à l'air comprimé.
Poussières de plâtre / cloisons	Lot 4 – Plâtrerie / cloisons	Irritant respiratoire	Masque FFP2. Ventilation mécanique des locaux. Nettoyage régulier.
Colles, résines, solvants	Lots 1 & 4 – Carrelage, sols souples, peintures	COV – inhalation, contact cutané	Ventilation forcée obligatoire. Gants résistants chimiques. Fiches FDS disponibles sur chantier.
Produits de peinture	Lot 4 – Peinture	COV – inhalation	Ventilation mécanique. Masque à cartouche adapté. FDS sur chantier.
Poussières de bois	Lot 2 – Menuiseries (ponçage, découpe)	Cancérigène (bois dur)	Aspiration à la source. Masque P3 si ponçage. Pas de soufflage.
Risque électrique	Lot 5 – Électricité	Électrocution, incendie	Consignation / déconsignation obligatoire. Habilitations électriques à jour et affichées.
Butonnage / étalement (reprises en sous-oeuvre)	Lot 1 – GO (reprise en sous-oeuvre)	Effondrement, ruine de structure	Note de calcul BES obligatoire. Matériel certifié. Vérification quotidienne. Aucune modification sans visa BES.
Béton de reprise – liants hydrauliques	Lot 1 – GO (reprise en sous-oeuvre)	Inhalation poussières ciment, brûlures chimiques	Masque FFP2. Gants résistants aux bases. Lunettes de protection. FDS disponible.
Vibrations – marteau-piqueur, disque diamant	Lot 1 – GO / Démolition	TMS membres supérieurs, dommages aux structures	Limitation du temps d'exposition (HAV). Outil anti-vibratile. Interdiction d'usage près des zones de reprise en sous-oeuvre.

Affichages réglementaires sur le chantier

Le Lot 1 (GO) assure la mise en place et la maintenance des affichages suivants dès le démarrage :

- Panneau de chantier réglementaire (MOA, MOE, nature des travaux, références autorisations)
- Constat d'huissier avant travaux – à la charge du Lot 1 GO, en période de préparation, avant toute intervention sur site (cf. CCTP §2.9). Périmètre minimum : murs mitoyens, façades des immeubles riverains, revêtements de trottoirs et voiries aux abords du chantier. Copie du rapport transmise au MOA et à l'architecte dans le mois suivant le constat.
- Plan d'installation de chantier (PIC) affiché à l'entrée et en base-vie
- Plan d'évacuation et points de rassemblement
- Numéros d'urgence (SAMU 15 – Pompiers 18 – Centre antipoison 04 91 75 25 25)
- Consignes générales de sécurité
- Coordonnées du coordonnateur SPS
- Interdiction d'accès aux personnes non autorisées
- Obligation de port des EPI (casque, chaussures S3, gilet haute visibilité)
- PGC mis à jour affiché en base-vie

3 - Mesures de coordination prises par le coordonnateur en matière de sécurité et de santé

a. Dangers spécifiques importés par l'environnement vers le chantier

- Circulation automobile dense sur la RN7 : risques d'intrusion de véhicules, projections sur piétons
- Présence de réseaux enterrés sous voirie (EU, EP, eau potable, gaz, électricité, télécom) : DICT obligatoire
- Riverains et commerces de centre-ville : risques de projection et chutes d'éléments depuis les façades
- Amiante : Diagnostic Technique Amiante (DTA) réalisé. Désamiantage effectué par le MOA préalablement aux travaux (prestataire Démolitions Technologie). Prendre connaissance des mesures d'air libérateurs et du rapport DTA avant toute intervention.
- Plomb dans les peintures : CREP obligatoire avant travaux. Travaux d'enlèvement des matériaux contenant du plomb prévus au programme (cf. CCTP §1.2.1)
- Planchers à démolir : risques de chute de plain-pied et d'effondrement partiel pendant la phase de démolition
- Toiture conservée : vérification de l'état structural préalable avant tout accès aux étages supérieurs
- Chaleur estivale (Var) : risque de coup de chaleur, hydratation et organisation des pauses obligatoires
- Reprises en sous-œuvre : risque majeur d'effondrement des structures porteuses existantes. Études de Bureau d'Études Structure obligatoires préalablement à toute intervention. Butonnage et étaieement systématiques.
- Poussières multiples (silice, plâtre, béton, bois) : risque professionnel chronique – protection respiratoire et aspiration à la source obligatoires sur tous les postes de travail concernés
- Signalisation de voirie RN7 : arrêté de circulation temporaire et signalisation conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (IICR) – obligatoire avant démarrage

b. Dispositions prises pour limiter l'accès aux seules personnes autorisées

CONTRÔLE DES ACCÈS ET SÉCURISATION DU PÉRIMÈTRE					
Risques	Mesures de prévention	Où	Quand	Entreprise(s) mettant en œuvre	Entreprise(s) bénéficiant
Intrusion de tiers, riverains, public sur la RN7 et Place de la république	Clôture palissade H ≥ 2 m dès le jour 1. Portail cadenassé. Signalétique d'interdiction normalisée. Information des riverains par le MOA.	RN7 / chantier	Avant démarrage	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Accès des livreurs et prestataires	Protocole de livraison formalisé dans le PIC. Chef de manœuvre présent lors de chaque livraison. Créneaux horaires définis.	Entrée chantier	Continu	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
EPI obligatoires pour tout intervenant	Casque de chantier, chaussures de sécurité S3, gilet haute visibilité pour toute personne pénétrant sur le site sans exception.	Tout le chantier	Continu	Chaque lot	Toutes les entreprises

c. Voies et zones de déplacement ou de circulation

VOIES OU ZONES DE DÉPLACEMENT OU DE CIRCULATION HORIZONTALES OU VERTICALES					
Risques	Mesures de prévention	Où	Quand	Entreprise(s) mettant en œuvre	Entreprise(s) bénéficiant
Heurts / écrasements – coactivité piétons / monte-matériaux	Plan de circulation affiché et respecté. Séparation physique des flux. Chef de manœuvre lors de toutes les manœuvres du monte-matériaux. Périmètre de sécurité au sol balisé.	Tout le chantier	Continu	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Chutes de hauteur – niveaux sans plancher (démolition)	Balilage et clôture obligatoires des trémies et vides de plancher. Pose immédiate de planchers provisoires ou garde-corps ($H \geq 1$ m, lisse, sous-lisse, plinthe) avant tout accès.	Niveaux en travaux	Phases 1 et 2	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Échafaudage mutualisé – circulation en hauteur en façade	Échafaudage conforme NF HD 1000, monté par personnel qualifié (attestation de compétence). Réception écrite avant première utilisation. Registre d'inspection hebdomadaire tenu par le Lot 1.	Façades	Phases 1 à 7	Lot 1 – GO (pose)	Tous les lots en façade
Monte-matériaux – chutes d'objets en pied	Balilage et filet de protection en pied de monte-matériaux. Utilisation réservée aux personnels formés. Charges maximales affichées. Contrôle annuel obligatoire.	Façade / pied	Phases 1 à 7	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Accès aux niveaux – état des planchers reconstruits	Avant autorisation d'accès à chaque niveau, le Lot 1 remet une attestation de stabilité des planchers au coordonnateur SPS. Aucun accès non autorisé.	Bâtiment	Phases 2 à 8	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Glissades / chutes de plain-pied	Maintien des cheminements propres et dégagés. Signalisation des obstacles. Éclairage de chantier minimum 120 lux dans les zones de travail.	Tout le chantier	Continu	Chaque lot	Toutes les entreprises

d. Conditions de manutention des différents matériaux et matériels

CONDITIONS DE MANUTENTION DES DIFFÉRENTS MATÉRIAUX ET MATÉRIELS					
Risques	Mesures de prévention	Où	Quand	Entreprise(s) mettant en œuvre	Entreprise(s) bénéficiant
Manutention manuelle – TMS – dépassement des seuils légaux (25 kg / 15 kg)	Aides mécaniques obligatoires (diables, chariots, brouettes). Formation gestes et postures. Rotation des tâches. Respect des seuils réglementaires.	Tout le chantier	Continu	Chaque lot	Toutes les entreprises
Monte-matériaux – seul engin de levage autorisé	Plan d'utilisation partagée affiché et respecté. Priorité définie entre les lots. Charges maximales affichées dans la cabine. Arrêt si vent > 60 km/h.	Façade	Phases 1 à 7	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Manutention des poutrelles et hourdis (reconstruction planchers)	Élingage par personnel habilité. Périmètre de sécurité au sol. Arrêt si vent > 60 km/h. Stockage sur tréteaux stables.	Niveaux en reconstruction	Phase 2	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Approvisionnements et livraisons en centre-ville	Créneaux horaires définis. Coordination entre livreur et chef de chantier. Déchargement Place de la République puis acheminement par monte-matériaux. Camions de gabarit adapté à la RN7.	Place de la République	Continu	Chaque lot	Toutes les entreprises

e. Délimitation et aménagement des zones de stockage et d'entreposage

DÉLIMITATION ET AMÉNAGEMENT DES ZONES DE STOCKAGE ET D'ENTREPOSAGE					
Risques	Mesures de prévention	Où	Quand	Entreprise(s) mettant en œuvre	Entreprise(s) bénéficiant
Zone de stockage principale déportée – Place de la République	Convention d'occupation temporaire du domaine public (mairie obligatoire). Zone balisée et sécurisée. Gardiennage si	Place de la République	Continu	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises

	stockage de matériaux sensibles. Nettoyage quotidien.				
Stockage résiduel sur site (volumes très limités)	Uniquement en pied d'immeuble sous palissade. Aucun stockage obstruant la circulation piétonne ou la voie publique sur la RN7.	Pied de bâtiment	Continu	Chaque lot	Toutes les entreprises
Produits dangereux (colles, résines, solvants, peintures)	Stockage dans local ventilé dédié (base-vie). Rétention étanche. Étiquetage conforme. Fiches de Données de Sécurité (FDS) disponibles sur chantier. Interdiction de fumer.	Base-vie	Continu	Chaque lot	Toutes les entreprises

f. Conditions de stockage, d'élimination ou d'évacuation des déchets et décombres

CONDITIONS DE STOCKAGE, D'ÉLIMINATION OU D'ÉVACUATION DES DÉCHETS ET DES DÉCOMBRES					
Risques	Mesures de prévention	Où	Quand	Entreprise(s) mettant en œuvre	Entreprise(s) bénéficiant
Gravats de démolition (planchers, cloisons, maçonnerie)	Tri à la source : inertes (ISDI) / DIB / déchets dangereux. Bennes étiquetées. Évacuation planifiée Place de la République. Fiche de traçabilité par benne.	Tout le chantier	Phases 1 à 4	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Déchets dangereux (résines, solvants, peintures, hydrocarbures)	Bordereaux de Suivi des Déchets Dangereux (BSD) obligatoires. Collecteur agréé. Aucun rejet en réseau ni sur sol. Stockage en bac étanche et couvert.	Tout le chantier	Continu	Chaque lot	Toutes les entreprises
Déchets plâtre / placo	Benne spécifique plâtre (filière de valorisation). Interdiction de mélange avec les gravats inertes. Traçabilité obligatoire.	Tout le chantier	Phase 4	Lot 4 – Plâtrerie	Toutes les entreprises
Évacuation des bennes – contrainte centre-ville	Évacuation planifiée en dehors des heures de pointe. Camions bâchés. Nettoyage des roues à la sortie du chantier. Nettoyage de la voie publique après chaque rotation.	RN7 / Place de la République	Continu	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises

g. Utilisation des protections collectives, accès provisoires et installation électrique

UTILISATION DES PROTECTIONS COLLECTIVES, ACCÈS PROVISOIRES ET INSTALLATION ÉLECTRIQUE					
Risques	Mesures de prévention	Où	Quand	Entreprise(s) mettant en œuvre	Entreprise(s) bénéficiant
Chutes de hauteur – trémiés et vides de plancher en cours de démolition	Protections collectives (garde-corps H ≥ 1 m, lisse, sous-lisse, plinthe) ou planchers provisoires. Dépose uniquement lors de l'exécution du travail, remise en place immédiate.	Niveaux sans plancher	Phase 1 et 2	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Échafaudage mutualisé – montage et démontage	Personnel qualifié (attestation de compétence montage d'échafaudage). Notice fabricant respectée. Réception par le Lot 1 avant toute utilisation. Inspection hebdomadaire notée dans le registre.	Façades périphériques	Phases 1 à 7	Lot 1 – GO	Tous les lots en façade
Monte-matériaux – implantation et sécurisation	Implantation définie dans le PIC. Fixations structurelles vérifiées par le bureau d'études. Périmètre de protection au sol. Signalisation côté RN7.	Façade sur RN7	Avant démarrage	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Installation électrique provisoire de chantier	Armoire TGBT de chantier avec protections différentielles 30 mA. Vérification par organisme agréé avant mise en service. Matériel adapté à l'exposition humidité. Vérifications périodiques.	Tout le chantier	Avant démarrage	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Plomb (bâtiment potentiellement antérieur à 1949)	CREP obligatoire. Si positif : mesures de protection lors des décapages et travaux de dépose en façade et intérieur. Formation des personnels exposés.	Façades / intérieur	Avant démarrage	MOA / Lot 1	Lots 1, 2, 6
Travaux par points chauds (serrurerie, soudure)	Permis de feu obligatoire avant toute intervention. Extincteur à proximité	Zones de soudure	Phase 3 – 4	Lot 3 – Serrurerie	Toutes les entreprises

	immédiate. Bâchage des matériaux combustibles. Surveillance après intervention.				
Réseaux enterrés sous la RN7 et abords	DICT obligatoire auprès de tous les concessionnaires avant tout terrassement ou sondage. Marquage-piquetage. Terrassement manuel à proximité des réseaux signalés. Plan des réseaux disponible en chantier.	Abords du bâtiment	Avant démarrage	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises

i. Reprises en sous-oeuvre – butonnage – étaielement – risques d'effondrement

REPRISES EN SOUS-OEUVRE – BUTONNAGE – ÉTAIEMENT – RISQUES D'EFFONDREMENT					
Risques	Mesures de prévention	Où	Quand	Entreprise(s) mettant en œuvre	Entreprise(s) bénéficiant
Effondrement des structures porteuses existantes lors des travaux de reprise en sous-oeuvre	Études de Bureau d'Études Structure (BES) obligatoires avant toute intervention : note de calcul des reprises, plan de butonnage, plan d'étaielement, phasage validé par le BES. Aucun travail de reprise sans visa du BES. Documents transmis au coordonnateur SPS avant démarrage.	Zones de reprise	Phase 1 et 2	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Effondrement partiel lors de la démolition des planchers (conservation de la toiture)	Vérification préalable de la stabilité de la toiture et des murs porteurs par un bureau d'études. Étaielement provisoire des murs porteurs avant toute démolition de plancher. Démolition par passes successives définies dans le phasage du BES. Aucun accès simultané aux niveaux supérieurs et inférieurs lors des démolitions.	Ensemble du bâtiment	Phase 1	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Affaissement des fondations lors des reprises en sous-oeuvre	Étude géotechnique G3 (Étude et suivi, norme NF P 94-500) à la charge du Lot 1 GO,	Fondations	Phase 1 et 2	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises

	obligatoire avant toute reprise en sous-œuvre (cf. CCTP §3.4.3.3). Plan de sondage et reconnaissance des fondations existantes préalable (géotechnicien). Reprise par plots alternés selon le principe de la méthode des plots (largeur maxi définie par le BES). Délai de durcissement du béton respecté entre chaque plot. Relevé topographique de contrôle continu. Visite de chantier du géotechnicien pour validation des fouilles avant coulage.				
Butonnage insuffisant ou défaillant – risque de ruine des murs	Dimensionnement des butons par le BES avec plan coté. Matériel de butonnage certifié, pied de buton sur semelle ou sabot ancré. Contrôle visuel quotidien de l'état des butons et vérins. Registre de surveillance tenu par le chef de chantier. Arrêt immédiat si déformation anormale constatée.	Zones de butonnage	Phase 1 et 2	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Étalement sous planchers – risque de renversement ou glissement des étais	Étalement conforme aux préconisations du BES et notice fabricant. Tripieds anti-renversement. Muralières et semelles sur surface stable et horizontale. Vérification quotidienne du serrage des vérins. Aucune modification sans accord du BES.	Zones d'étalement	Phases 1 à 3	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Vibrations transmises aux structures lors des travaux de démolition ou percement	Interdiction d'utilisation du marteau-piqueur à proximité des zones en cours de reprise en sous-œuvre. Privilégier la découpe au disque diamant ou la pince hydraulique. Suivi vibratoire si bâtiment mitoyen. Alerte immédiate si fissuration apparente.	Structures en cours de reprise	Phases 1 et 2	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Travaux en sous-sol ou fouille pour	Parois de fouille talutées ou blindées	Zones de fouille	Phase 1 et 2	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises

les reprises – risque d'ensevelissement	selon profondeur (> 1,30 m : blindage obligatoire). Vérification quotidienne des parois. Absence de surcharge en bord de fouille (distance $\geq$ 1 m). Accès par escalier balisé. Jamais seul en fouille.				
Présence de riverains et circulation RN7 lors des travaux de reprise en sous-œuvre	Information préalable des occupants et riverains. Protection renforcée des façades sur RN7 (bâchage, filet). Aucune tranchée ouverte non signalée côté voie publique. Coordination avec la signalisation temporaire de voirie.	Abords / RN7	Phases 1 et 2	MOA + Lot 1	Riverains / usagers

j. Signalisation temporaire de voirie – RN7

SIGNALISATION TEMPORAIRE DE VOIRIE – RN7					
Risques	Mesures de prévention	Où	Quand	Entreprise(s) mettant en œuvre	Entreprise(s) bénéficiant
Absence ou insuffisance de signalisation temporaire sur la RN7 – risque de collision avec les travailleurs	Arrêté de voirie obligatoire auprès du gestionnaire de la RN7 (DIR Méditerranée) et de la mairie du Muy avant tout début de travaux. Signalisation temporaire conforme à l'IICR (instruction interministérielle), installée et maintenue par le Lot 1. Plan de signalisation soumis à validation.	RN7	Avant démarrage	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Rétrécissement de la chaussée ou fermeture alternée lors de l'installation du chantier, de l'échafaudage ou du monte-matériaux	Alternat par feux tricolores ou par agent signaleur habilité. Signaux K10 et balises J11. Information préalable des riverains et des services de secours (SDIS 83). Maintien en permanence d'un couloir de sécurité piétons $\geq$ 1,40 m.	RN7	Phases 0, 1 et dépose	Lot 1 – GO	Riverains / usagers
Présence de piétons riverains et clients des commerces en bordure du chantier	Passage piéton dévié et sécurisé (barrières, marquage au sol, éclairage si nécessaire). Signalisation de déviation piétonne. Maintien de l'accessibilité aux	Trottoir RN7	Continu	Lot 1 – GO	Riverains / commerces

	commerces sauf accord exprès des commerçants.				
Circulation et manoeuvre des camions bennes et livreurs sur la RN7	Protocole de livraison : créneaux horaires hors heures de pointe. Chef de manoeuvre obligatoire pour toute manoeuvre sur voie publique. Interdiction de stationner sur la RN7 hors créneau autorisé. Coordination avec les forces de l'ordre si nécessaire.	RN7 / entrée chantier	Continu	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises

k. Risques poussières – exposition aux agents chimiques

RISQUES POUSSIÈRES ET EXPOSITION AUX AGENTS CHIMIQUES					
Risques	Mesures de prévention	Où	Quand	Entreprise(s) mettant en œuvre	Entreprise(s) bénéficiant
Poussières de silice cristalline (démolition béton, maçonnerie, carrelage, percements)	Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) silice : 0,1 mg/m³ (8h). Masque FFP3 ou demi-masque à cartouche P3. Aspiration à la source obligatoire (aspirateur classe H). Arrosage des zones de démolition. Interdiction de soufflage à l'air comprimé. Rotation des opérateurs.	Lot 1 – GO / Démolition / Carrelage	Phase 1 à 3	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Poussières de plâtre et fibres minérales (plaquisterie, doublages, déconstruction de cloisons existantes)	Masque FFP2 minimum. Ventilation mécanique des locaux (insufflation + extraction). Nettoyage par aspiration (interdit balayage à sec). Lunettes de protection si projection possible.	Lot 4 – Plâtrerie / cloisons	Phases 4 à 6	Lot 4 – Plâtrerie	Toutes les entreprises
Poussières de bois (menuiseries, découpe au chantier)	Poussières de bois dur : cancérigène avéré (catégorie 1A). VLEP : 1 mg/m³. Aspiration intégrée aux machines. Masque P3 lors du ponçage. Interdiction de soufflage. Tri et collecte des chutes.	Lot 2 – Menuiseries	Phase 3	Lot 2 – Menuiseries	Toutes les entreprises

COV – peintures, colles, résines, sols souples (solvants organiques volatils)	Ventilation mécanique forcée obligatoire (taux de renouvellement d'air conforme). Masque à cartouche A2 (vapeurs organiques) ou combiné A2P3. Gants résistants aux solvants. Stockage en local ventilé. FDS disponibles sur chantier. Durée d'exposition limitée.	Lots 1 & 4 – Carrelage, Cloisons/Doublages, Peintures, Sols souples	Phases 3 à 7	Chaque lot concerné	Toutes les entreprises
Poussières de démolition en centre-ville – impact sur les riverains et les commerces	Bâchage des façades avant toute démolition (filets anti-poussières + bâches). Arrosage régulier des gravats avant évacuation. Nettoyage de la voie publique après chaque phase de démolition. Contrôle de l'empoussièrment si plainte riverain.	Façades / RN7	Phases 1 à 3	Lot 1 – GO	Riverains / commerces
Exposition aux fibres d'amiante lors des travaux sur matériaux anciens	DTA réalisé et désamiantage effectué par le MOA avant le démarrage des travaux. Prendre connaissance du dossier et des mesures d'air libératoires. Si résidus identifiés lors des travaux : arrêt immédiat, information du CSPS et du MOA, intervention d'entreprise certifiée SS4 avant reprise. Zone confinée, EPI niveau 3, déchets en sacs doubles étiquetés vers décharge agréée (BSDD).	Tout le bâtiment	Avant démarrage	MOA / Entreprise certifiée	Toutes les entreprises
Exposition au plomb lors du décapage des peintures anciennes	CREP obligatoire (cf. § g). Si teneur > 1 mg/cm ² : protection niveau 3 (combinaison, masque FFP3, gants). Déchets plomb en filière spéciale. Surveillance médicale renforcée	Façades / intérieur	Phases 1 à 3	Lots 1 & 4	Toutes les entreprises

	(plombémie). Pas de repas ni de boisson sur le poste de travail.				
--	--	--	--	--	--

I. Mesures prises en matière d'interactions sur le site

MESURES PRISES EN MATIÈRE D'INTERACTIONS SUR LE SITE					
Risques	Mesures de prévention	Où	Quand	Entreprise(s) mettant en œuvre	Entreprise(s) bénéficiant
Coactivité Lot 1 GO / Lot 2 Menuiseries – utilisation de l'échafaudage	Définir par écrit les zones et niveaux accessibles simultanément. Réunions de coordination hebdomadaires. Priorité d'usage de l'échafaudage planifiée.	Façades	Phases 2 à 3	Lots 1 & 2	Toutes les entreprises
Coactivité Lot 4 Cloisons-Doublages / Lot 5 Électricité (mêmes niveaux)	Planning détaillé par niveau. Pas de travaux simultanés dans la même pièce. Consignation du réseau électrique lors des travaux à proximité.	Niveaux intérieurs	Phases 5 & 6	Lots 4 & 5	Toutes les entreprises
Coactivité Lot 4 Peintures / Sols souples – Lot 6 Plomberie / VMC (mêmes niveaux)	Séquençage strict : travaux de plomberie et VMC (Lot 6) coordonnés avec les cloisons/doublages (Lot 4) – passage des réseaux avant fermeture des cloisons. Peintures terminées avant pose des sols souples. Ventilation obligatoire des locaux. Pas de circulation sur sols frais. Consignation des réseaux lors des interventions à proximité.	Niveaux intérieurs	Phases 7 & 8	Lots 4 & 6	Toutes les entreprises
Présence de riverains et commerces pendant les travaux (RN7)	Information des riverains par le MOA avant démarrage. Protection renforcée des façades côté RN7 (bâchage). Respect strict des horaires de travaux bruyants.	Façades / RN7	Continu	MOA + Lot 1	Riverains / commerces
Utilisation du monte-matériaux – interférences avec la voie publique	Toute utilisation doit être signalée au coordonnateur SPS au moins 48h à l'avance. Périmètre de protection maintenu côté RN7. Chef de manœuvre obligatoire.	Façade RN7	Continu	Lot 1 – GO	SPS / riverains

4 - Sujétions découlant des interférences avec des activités d'exploitation sur le site

INTERFÉRENCES AVEC L'ENVIRONNEMENT ET LES ACTIVITÉS SUR SITE					
Risques	Mesures de prévention	Où	Quand	Entreprise(s) mettant en œuvre	Entreprise(s) bénéficiant
Trafic routier dense sur la RN7	Palissade ou séparateurs béton entre le chantier et la circulation. Signalisation temporaire conforme à l'arrêté de voirie. EPI rétro réfléchissants obligatoires pour tout intervenant en bordure de voie.	RN7 / façade	Continu	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Riverains et commerces de centre-ville	Bâchage des façades pendant les travaux de démolition et ragréage. Limitation des nuisances sonores et vibratoires. Information préalable des voisins par le MOA.	Façades	Phases 1 à 4	Lot 1 – GO	Riverains / commerces
Place de la République – zone de stockage déportée	Convention d'occupation temporaire du domaine public obligatoire (mairie du Muy). Zone balisée, sécurisée et nettoyée quotidiennement.	Place de la République	Continu	Lot 1 – GO	Tous les lots
Réseaux sous voirie (EU, EP, eau, gaz, électricité, télécom)	DICT systématique avant tout sondage ou terrassement. Détection des réseaux (prestataire spécialisé). Plan des réseaux disponible et affiché en chantier.	Abords du bâtiment	Avant démarrage	Lot 1 – GO	Toutes les entreprises
Pollution atmosphérique – poussières en centre-ville	Arrosage des zones de démolition. Bâchage des bennes de gravats. Nettoyage des accès et de la voie publique. Respect des valeurs limites d'exposition professionnelle.	Tout le chantier	Phases 1 à 3	Lot 1 – GO	Tous & riverains
Conditions météo (chaleur estivale – Var)	Point d'eau potable disponible en permanence. Pausages obligatoires si T° > 35°C. Base-vie ventilée. Information des compagnons sur les risques de coup de chaleur.	Base-vie / chantier	Période estivale	Chaque lot	Toutes les entreprises

5 - Mesures générales pour assurer le maintien du chantier en bon ordre et en état de salubrité satisfaisant

Vestiaire, réfectoire, sanitaires, abri climatique

Disposition	Précisions	Quand	Mise en œuvre	Bénéficiaires
Réfectoire	Surface min. 1,25 m ² /personne. Micro-ondes, réfrigérateur, point d'eau chaude et froide.	Avant démarrage	Lot 1 – GO	Tous les lots
Sanitaires hommes	1 WC + 1 urinoir pour 20 personnes. Eau courante chaude et froide.	Avant démarrage	Lot 1 – GO	Tous les lots
Sanitaires femmes	2 WC pour 20 personnes. Eau courante chaude et froide.	Avant démarrage	Lot 1 – GO	Tous les lots
Vestiaires	Surface min. 1,25 m ² /personne. Casiers individuels fermant à clé.	Avant démarrage	Lot 1 – GO	Tous les lots
Local secours / infirmerie	Trousse de premiers secours complète et accessible. Liste des SST affichée.	Avant démarrage	Lot 1 – GO	Tous les lots
Nettoyage	Nettoyage quotidien par roulement entre les lots. Sanitaires : 2 fois/semaine minimum.	Continu	Chaque lot	Tous les lots

Calendrier de nettoyage du chantier

Lors de la mise à jour du PGC, un calendrier détaillé de nettoyage sera établi. Chaque entrepreneur est tenu de nettoyer ses propres gravois au fur et à mesure et de remettre les zones en état à la fin de chaque journée. Tout manquement constaté par le maître d'œuvre donnera lieu à un nettoyage aux frais de l'entreprise défaillante.

- Nettoyage quotidien des zones de travail par chaque lot en fin de journée
- Nettoyage hebdomadaire des parties communes et des circulations
- Nettoyage des sanitaires au minimum 2 fois par semaine
- Évacuation des bennes dès qu'elles sont pleines – interdiction de surcharge
- Nettoyage des roues des véhicules et camions à la sortie du chantier
- Nettoyage de la voie publique (RN7) après chaque rotation de camion benne

Gestion des eaux de chantier

Aucun rejet d'eau polluée dans les réseaux d'eaux pluviales ou sur la voie publique. Les eaux de lavage des outils (ciment, résines) sont collectées dans des bacs et évacuées vers des installations de traitement agréées.

6 – Coordonnées des acteurs concernés

Liste & coordonnées des acteurs de l'opération

Qui	Nom	Adresse	Tél	Email
Lot 1 – GO	À définir	À définir		
Lot 2 – Menuiseries	À définir	À définir		
Lot 3 – Serrurerie	À définir	À définir		
Lot 4 – Plâtrerie	À définir	À définir		
Lot 5 – Électricité	À définir	À définir		
Lot 4 – Peinture	À définir	À définir		
MOA	SAIEM	247 Rue Jean Aicard – 83300 Draguignan		
MOE	STEPHANE COMBY Architecte DPLG	7 bis, rue source Saint Michel – 83340 Flassans sur Issole	04 94 59 60 90	comby.architectes@orange.fr
Coordonnateur SPS	SO – SCHMIDT Olivier	17 rue de Bonne – 05000 GAP	06 37 83 92 04	so.schmidtolivier@gmail.com
Médecin du travail	À désigner par les entreprises	–		
Mairie du Muy	–	Place de la République – 83490 Le Muy	04 94 45 01 09	
Inspection du travail	DREETS PACA	DDETS du Var 177 Bd du Docteur Charles Barnier BP 131 - 83071 TOULON Cedex TENDIL Nathalie	04 94 09 64 32	paca-ut83.uc3@direccte.gouv.fr
OPPBTP	Délégation PACA	10 place de La Joliette – Atrium 10.6 13002 MARSEILLE	04 91 71 48 48	marseille@oppbtp.fr
CARSAT SUD EST	Direction des Risques Professionnels – Dép. Var (83)	38 rue Émile Ollivier – ZUP La Rode – CS 40460 83055 TOULON LA RODE CEDEX Ingénieur-Conseil : Eric GORNISKI	3679	

7 - Renseignements pratiques propres au lieu de l'opération concernant les secours et l'évacuation des travailleurs

Numéros d'urgence

Service	Numéro	Usage	Disponibilité
SAMU	15	Urgences médicales	24h/24
Pompiers / Secours	18	Incendie, accidents graves	24h/24
Numéro européen unique	112	Toutes urgences (mobile)	24h/24
Centre antipoison Marseille	04 91 75 25 25	Intoxication chimique	24h/24
Hôpital de Draguignan	04 94 60 50 00	Urgences – hôpital de référence	24h/24
Coordonnateur SPS – O. Schmidt	06 37 83 92 04	Coordination SPS	Heures ouvrables
Mairie du Muy	04 94 45 01 09	Voirie, autorisations locales	Heures ouvrables
GRDF – urgences gaz	0800 47 33 33	Fuite gaz, réseau	24h/24
Enedis – urgences électrique	09 726 750 83	Réseau électrique	24h/24

Organisation des secours sur le chantier

- Au moins un Sauveteur Secouriste du Travail (SST) présent sur le chantier dès que l'effectif dépasse 20 personnes ou dès les premiers travaux à risque.
- Liste des SST affichée en base-vie avec leurs coordonnées directes.
- Trousse de premiers secours complète et accessible en base-vie à tout moment.
- Extincteurs : minimum 1 extincteur CO₂ 2 kg + 1 extincteur poudre ABC 6 kg en base-vie ; 1 extincteur portatif par niveau en travaux.
- Plan d'évacuation affiché à chaque niveau et à l'entrée du chantier.
- Point de rassemblement défini dans le PIC (Place de la République ou espace dégagé à préciser).
- Adresse exacte du chantier (22 RN7 – 83490 LE MUY) affichée à l'entrée pour faciliter l'intervention des secours.

Accès pour les services de secours

Le Lot 1 doit maintenir en permanence un accès libre pour les véhicules de secours (pompiers, SAMU) d'une largeur minimale de 3 m, libre de tout obstacle. En cas de fermeture temporaire de la voie publique, un contact préalable avec les services d'incendie et de secours (SDIS 83 – Centre de Le Muy) est obligatoire.

8 - Modalités de coopération entre les entrepreneurs, employeurs ou travailleurs indépendants

Réunions de coordination SPS

- Réunion de lancement (avant démarrage) : présentation du PGC à toutes les entreprises, visite du chantier, recueil des PPSPS.
- Réunions périodiques en phase réalisation : 14 réunions prévues, fréquence mensuelle ou selon phasage des travaux.
- Visites inopinées de chantier : 14 visites prévues, tracées dans le Registre-Journal de la coordination.
- Visite de réception : récolement des pièces pour le DIUO.

Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS)

Chaque entreprise doit remettre son PPSPS au coordonnateur SPS au minimum 30 jours avant le début de ses propres travaux (opération de catégorie 2 – R4532-53 du Code du travail).

Contenu minimum du PPSPS :

- Nature et organisation des travaux du lot, phasage détaillé
- Effectifs et sous-traitants prévus
- Matériaux et produits utilisés (FDS jointes)
- Moyens et engins de chantier
- Mesures de prévention spécifiques au lot et aux interférences avec les autres lots
- Formations et habilitations du personnel

Registre-Journal de la coordination

Le Registre-Journal est tenu par le coordonnateur SPS depuis la phase conception. Il est disponible sur demande de toute personne habilitée (MOA, MOE, entreprises, Inspection du travail, OPPBTP).

Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (DIUO)

Le DIUO est constitué par le coordonnateur SPS et remis au MOA à la réception des travaux. Il contient tous les documents nécessaires aux interventions futures sur l'ouvrage (plans de récolement, fiches techniques, procédures d'intervention en sécurité, contacts des entreprises).

9 - Annexes

- Annexe 1 : Plan d'installation de chantier (PIC) – à fournir par le Lot 1 avant démarrage
- Annexe 2 : Planning général de l'opération à fournir par le L-MOE avant démarrage

Le présent PGC est établi par référence aux dispositions de la Loi n°93-1418 du 31 décembre 1993, du Décret n°94-1159 du 26 décembre 1994 et de leurs textes d'application, ainsi qu'à la norme NF P 99-600 de juillet 2016 « Bonnes pratiques de consultation et d'évaluation des offres de coordonnateurs SPS à l'attention des Maîtres d'Ouvrage ».

Ce document est susceptible d'être mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de l'opération. Chaque mise à jour est notifiée dans le tableau des indices en page de garde.

Fait à BARJOLS, le : 21 Avril 2026

Pour SO – SCHMIDT Olivier
Coordonnateur SPS